

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 14 MARS 2025**

Délibération n° 25-02 : Orientations budgétaires 2025 du Syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2025 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Sylvie BONNET - Irène BREUIL – Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY- Pierrick COURBON – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à M. Eric LARDON
Monsieur Sylvain DARDOUILLIER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Jérémie LACROIX
Monsieur Gael PERDRIAU donne pouvoir à M. François DRIOL
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Mme Irène BREUIL

Excusés :

Le conseil syndical a été convoqué le 7 mars 2025

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des charges de fonctionnement à répartir entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation financière (budget de fonctionnement)
- d'arrêter les dépenses d'investissement 2025 dont le mode de financement proposé sera le virement de crédit de la section de fonctionnement.

La proposition d'orientations budgétaires intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie ainsi que les investissements prévus à la PPI pour 2025.

Ces orientations budgétaires 2025 s'appuient sur un budget prévisionnel d'investissement estimé à 1 398 500 € et un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 3 987 000 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2025

Au niveau des recettes, le niveau de contributions 2025 des membres du Syndicat Mixte est identique à celui de 2024.

Les dépenses de fonctionnement intègrent la participation de 1 272 000€ au budget de fonctionnement de la régie, les frais généraux du SMASEL pour 37 000€, les frais financiers liés à l'acquisition de l'aéroport pour 49 000€, une participation de 1 385 400€ pour couvrir le programme d'investissement 2025 de la régie.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Participation au déficit de fonctionnement de l'aéroport	1 272 000 €		
Assurance	7 000 €		
Dépenses diverses	20 000 €	Participation membres	1 443 000 €
		<i>Département (43,0 %)</i>	<i>620 490 €</i>
Frais de MAD de personnel	10 000 €	<i>St Etienne Métropole (30,5 %)</i>	<i>440 115 €</i>
		<i>CCIM (15,0 %)</i>	<i>216 450 €</i>
Frais financier des emprunts	49 000 €	<i>LFA (7,0 %)</i>	<i>101 010 €</i>
		<i>CCFE (4,5 %)</i>	<i>64 935 €</i>
Subvention exceptionnelle d'équipement	1 385 400 €		
Virement à la section d'Investissement	1 102 000 €		
Imprévus	141 600 €	Résultat reporté	2 544 000 €
TOTAL	3 987 000 €	TOTAL	3 987 000 €

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 1 102 000 € qui permettra de financer les dépenses d'investissements 2025, l'amortissement du capital emprunté et le besoin en trésorerie de la régie (évalué entre 3 et 4 mois de fonctionnement).

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2025

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Amortissement Emprunts	302 000 €	Virement de la section de fonctionnement	1 102 000 €
Autres créances immobilisées	800 000 €		
Report déficit d'investissement	296 500 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	296 500 €
Dépenses imprévues	0 €		
TOTAL	1 398 500 €	TOTAL	1 398 500 €

Les amortissements d'emprunts budgétés à hauteur de 302 000 € correspondent au remboursement des emprunts de 5 000 000 € mobilisés en 2015 pour financer l'acquisition de l'aéroport et le remboursement des travaux et investissements réalisés par la CCI pour le compte du syndicat mixte en 2013 et 2014.

Pour financer le besoin en trésorerie de la régie d'exploitation, il est inscrit une avance de trésorerie de 800 000 €.

Ces dépenses d'investissements seront financées par le virement de la section de fonctionnement de 1 102 000€.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2025 fondées sur les éléments présentés ci-dessus.

A Andrezieux Bouthéon, le 14 mars 2025

Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOL
Vice-Président

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 16 représentant 100% des voix
Suffrages exprimés : 16 représentant 100% des voix
Vote POUR : 16 représentant 100% des voix
Vote CONTRE :
Abstention :